



Département de l'Aude  
Arrondissement de Narbonne

Commune de  
Montredon-des-Corbières

N°03-2024

**Date de la convocation**

Le 20 février 2024

**Date de publication**

05 MARS 2024

**Nombre de conseillers**

En exercice : 13

Présents : 10

Procuration : 02

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Montredon-des-Corbières s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. Jean-Marc JANSANA, Maire, suivant convocation du vingt février deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Jean-Marc JANSANA, Mme Lise FOURNIER, M. Jean-François CID, M. Franck DILOY REY, Mme Christina PELEGRIN, Mme Isabelle BASTIER, M. Pascal CHABOSSON, M. Bruno DEVIC, Mme Eugénie MULA, M. Maxime SAVY

**Absents ayant donné procuration** : M. Régis AIGOUY, M. Jean-Pierre MARTINEZ,

**Absente non excusée** : Mme Agnès VILA

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle BASTIER

**Objet :**

**Intercommunalité – convention de diffusion culturelle de territoire avec le Grand Narbonne, communauté d'agglomération – festival Tempora 2024**

Madame FOURNIER précise qu'en 2010, le Grand Narbonne a créé le festival itinérant LA TEMPORA.

Ce festival est devenu l'événement majeur du spectacle vivant professionnel du territoire.

Aussi, le Grand Narbonne souhaite reconduire l'organisation de ce festival gratuit pour le public en partenariat avec la Commune dans un cadre redéfini permettant de donner une identité forte au festival.

A cet effet, Madame Lise FOURNIER présente la convention « Tempora » à intervenir avec le Grand Narbonne pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention «Tempora 2024» à intervenir avec le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.



Département de l'Aude  
Arrondissement de Narbonne

Commune de  
Montredon-des-Corbières

N°03-2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**ADOpte** à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-des-Corbières,  
Le 27 février 2024.

**Reçu en Préfecture le : 04 MARS 2024**

Certifié exécutoire par  
M. Le Maire



**Jean-Marc JANSANA**  
Maire de Montredon-des-Corbières